

1. CONDITIONS DE VENTE

- 1.1. Nous, Leica Microsystems (Belgium) BVBA (CN : 01984637) dont le siège social est situé 't Hofveld 6e, Groot-Bijgaarden, 1702 Belgique, nous engageons à vous vendre, et vous, le Client désigné dans le Bon de Commande, vous engagez à acheter les Marchandises aux présentes Conditions, qui régissent le contrat entre nous à l'exclusion de toutes autres conditions auxquelles vous pourriez nous demander de souscrire ou que vous pourriez fournir.
- 1.2. Toute modification des présentes Conditions est sans effet à moins qu'elle ne soit convenue par écrit par notre représentant autorisé.
- 1.3. « Marchandises » désigne les biens et/ou services que nous fournissons conformément aux présentes Conditions.
- 1.4. Les présentes Conditions énoncent l'intégralité de l'accord entre nous relativement à la fourniture des Marchandises. Les présentes Conditions peuvent être modifiées par des conditions particulières exposées dans le Bon de Commande.

2. DEVIS, COMMANDES ET CAHIER DES CHARGES

- 2.1. Notre devis n'est pas une offre. Les devis ne sont valables que pendant 60 jours, à moins qu'une prolongation ne soit expressément convenue par écrit entre nous, et sont susceptibles d'être retirés ou révisés à tout moment avant notre acceptation de commandes.
- 2.2. Vous devez vous assurer que votre commande est exacte et nous donner toutes les informations dont nous avons besoin pour l'honorer.
- 2.3. Votre commande n'est acceptée que lorsque nous la confirmons par écrit ou (si cela est antérieur) nous vous fournissons les Marchandises.

- 2.4. Nous nous réservons le droit d'apporter au cahier des charges des Marchandises les changements nécessaires pour qu'elles répondent aux exigences de sécurité ou autres exigences réglementaires, notamment européennes ou, le cas échéant, à votre cahier des charges, qui n'ont pas d'effet important sur leur qualité ou leur fonctionnement.

3. DESCRIPTION

- 3.1. Toutes nos descriptions et illustrations sont destinées à présenter une idée générale des Marchandises décrites et ne font pas partie du contrat entre nous. Si tous les efforts seront faits pour fournir les Marchandises conformément aux descriptions et illustrations fournies ou auxquelles le devis correspond, cela ne peut être garanti et aucune condition ou garantie à cet effet ne peut être déduite.

4. ANNULATION ET RETARD

- 4.1. Notre responsabilité ne sera pas engagée vis-à-vis de vous et nous ne serons pas considérés manquer au contrat au motif d'un retard ou d'un défaut d'exécution de nos obligations si ce retard ou défaut est dû à une raison échappant à notre maîtrise raisonnable.

5. PRIX ET PAIEMENT

- 5.1. Nous nous réservons le droit d'augmenter le prix des Marchandises afin de tenir compte d'une augmentation de nos coûts, par notification écrite donnée antérieurement à la livraison ou à la fourniture des dites Marchandises.
- 5.2. Sauf stipulation contraire, les prix figurant dans notre devis sont hors coûts de livraison (y compris de transport, de conditionnement et d'assurance et hors droits, taxes ou surtaxes) et TVA applicable.
- 5.3. Sauf stipulation écrite contraire, le paiement des Marchandises est dû et exigible 30 jours suivant la date de la facture, sans déduction ni compensation. Cependant, le paiement est

dû et exigible immédiatement en cas d'annulation ou de résiliation du contrat entre nous.

5.4. Nous avons le droit de déduire les sommes que nous vous devons des sommes que vous nous devez.

5.5. Si vous n'effectuez pas un paiement à l'échéance, le prix total des Marchandises est dû et exigible sans autre avis et nous pouvons réclamer des intérêts et le remboursement de nos frais de recouvrement en vertu de la Loi de 1998 sur (les intérêts sur) les retards de paiement de créances commerciales et de la Règlementation de 2002 sur les retards de paiement de créances commerciales (*Late Payment of Commercial Debts (Interest) Act 1998* et *Late Payment of Commercial Debts Regulations 2002*).

6. INSTALLATION

6.1. Nous avons besoin d'avoir accès à vos locaux à tout moment pour effectuer l'installation et la mise en service. Vous vous engagez à nous fournir une alimentation électrique et des conditions environnementales appropriées au lieu d'installation.

7. LIVRAISON, FONCTIONNEMENT, RISQUE ET PROPRIETE

7.1. Les Marchandises seront livrées départ usine (selon la définition des Incoterms) sauf convention contraire par écrit de notre part et nous ne serons tenus par aucune obligation de donner une notification en vertu de l'article 32(3) de la Loi de 1979 sur la vente de Marchandises (*Sale of Goods Act 1979*). La livraison a lieu lorsque vous enlevez les Marchandises auprès de nous après que nous vous avons notifié que les Marchandises sont prêtes à être enlevées ou, si la livraison est censée être faite par nous, au moment de notre livraison des Marchandises.

7.2. Les dates de livraison et/ou de prestation sont estimatives et vous ne pourrez pas refuser les Marchandises en raison d'un retard de livraison.

7.3. Aucune demande pour endommagement ou défaut de livraison ne sera prise en compte si vous ne nous donnez pas, ainsi qu'au transporteur, une notification écrite dans les sept jours suivant la livraison ou la date à laquelle les Marchandises auraient dû être reçues. Si nous ne recevons pas cette notification, vous êtes réputé avoir accepté les Marchandises.

7.4. **Le titre de propriété (hormis pour ce qui est des produits logiciels) et les risques associés aux Marchandises vous sont transférés conformément aux conditions d'expédition applicables à la commande concernée. Nous resterons propriétaires de tous les produits logiciels, qui vous sont concédés sous licence. Nous conservons une sûreté sur le prix d'achat des Marchandises jusqu'à ce que la totalité du montant dû nous ait été payée.**

7.5. Jusqu'à ce que la propriété des Marchandises vous soit transférée, vous devez les entreposer à vos frais dans vos locaux, séparément de toutes autres marchandises et d'une manière qui les rende facilement identifiables comme étant nos Marchandises et les assurer en notre nom.

8. REVENTE DES MARCHANDISES

8.1. Si l'une quelconque des Marchandises est revendue, vous devez attirer l'attention de l'acheteur sur toutes nos instructions et/ou recommandations quant à son utilisation qui sont conditionnées avec les Marchandises, qui figurent sur celles-ci ou qui vous ont été notifiées.

9. GARANTIE

9.1. Les détails de notre garantie peuvent être consultés dans le document de Garantie distinct.

10. LOGICIELS

10.1. Tout logiciel présent dans les Marchandises vous est concédé sous licence aux termes d'une licence de logiciel distincte dont les détails vous seront fournis. Nous validons les mises à jour/sous-programmes de modification du système d'exploitation et les utilitaires fournis dans des versions ultérieures des suites CytoVision et Ariol. Si une telle mise à jour semble modifier de manière considérable le fonctionnement de CytoVision ou d'Ariol, nous pouvons, à notre entière discrétion et selon l'importance de la modification, décider de délivrer un sous-programme de modification préalablement à la mise à jour générale suivante de cette suite.

11. LIMITE DE RESPONSABILITE **VOTRE ATTENTION EST PLUS PARTICULIEREMENT ATTIREE SUR LA PRESENTE CLAUSE.**

11.1. **Ce qui suit énonce l'intégralité de notre responsabilité financière (y compris toute responsabilité au titre des actes ou omissions de nos salariés, mandataires ou sous-traitants) envers vous au titre de tout manquement aux présentes Conditions et de toute déclaration ou de tout acte ou de toute omission (y compris à caractère négligent) se rapportant au contrat entre nous et à l'égard de toute exécution envisagée ou de tout défaut d'exécution.**

11.2. **Toutes les garanties ou conditions découlant de la réglementation, du *common law*, de l'usage commercial ou autre sont exclues dans les limites fixées par la loi.**

11.3. **Aucune des présentes Conditions n'exclut ni ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de préjudice corporel entraîné par notre négligence ou en cas de fausse déclaration de notre part.**

11.4. **Sous réserve des conditions 11.2 et 11.3 :**

11.4.1. notre responsabilité totale, à titre contractuel, civil (y compris pour négligence ou manquement à une obligation légale), pour fausse déclaration ou autre, se rapportant à l'exécution ou à l'exécution envisagée du contrat entre nous sera limitée au moindre montant entre le prix du contrat ou 250 000 GBP, à moins qu'une autre somme ne soit convenue par écrit, et

11.4.2. nous n'aurons aucune responsabilité envers vous pour manque à gagner, perte de production, diminution du fonds commercial ni aucun préjudice ou coût indirect ou particulier de quelque nature que ce soit se rapportant au contrat entre nous.

11.5. Toute demande de votre part fondée sur un défaut de qualité ou l'état des Marchandises ou leur manquement à répondre au cahier des charges doit nous être notifiée dans un délai de sept jours suivant la date de livraison ou dans un délai raisonnable suivant la découverte du défaut ou du manquement. Si aucune notification n'est reçue, vous n'êtes pas habilité à refuser les Marchandises et devez en payer le prix.

11.6. Les Marchandises ne peuvent être retournées pour quelque motif que ce soit si vous n'avez pas obtenu de notre part une autorisation d'Avis de Retour de Marchandises (ARM) comprenant un numéro de référence. Les détails de l'ARM, y compris le numéro de référence, doivent figurer sur tous les documents envoyés avec les Marchandises retournées.

11.7. Lorsqu'une demande valable relative à des Marchandises nous est notifiée

conformément aux présentes Conditions, nous aurons le droit de réparer ou remplacer les Marchandises en question à titre gracieux et sans vous rembourser leur prix, suite à quoi nous ne serons plus tenus par aucune obligation envers vous.

12. EXPORTATION

- 12.1. Lorsque les Marchandises doivent vous être exportées, les stipulations de la présente condition 12 s'appliquent.
- 12.2. Le paiement sera effectué dans la monnaie convenue par écrit par nous.
- 12.3. Vous serez tenu de vous conformer à la réglementation régissant l'importation des Marchandises dans le pays de destination et devrez payer tous droits dus sur les Marchandises.
- 12.4. En cas de contradiction entre les Incoterms et les présentes Conditions, ces dernières prévaudront.
- 12.5. Si, en raison d'un embargo, nous ne sommes pas en mesure d'exécuter l'une de nos obligations en vertu des présentes Conditions, nous ne serons tenus responsables d'aucun préjudice que vous pourriez subir en raison de ce défaut d'exécution.

13. GENERALITES

- 13.1. Nous pouvons céder ou sous-traiter nos obligations en vertu des présentes Conditions et pouvons aliéner ou autrement négocier nos droits et intérêts en découlant.
- 13.2. Toutes les informations techniques relatives aux Marchandises sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à un tiers sans notre accord écrit préalable, à moins qu'il ne puisse être démontré que les informations en question étaient déjà dans le domaine public.
- 13.3. Nos droits ou recours sont sans préjudice de tout autre droit ou recours que nous pouvons avoir.
- 13.4. Si une stipulation des présentes Conditions est déclarée par une autorité

compétente être nulle, sans effet ou déraisonnable, cela sera sans incidence sur les autres stipulations.

- 13.5. Le fait pour nous de ne pas faire exécuter, partiellement ou totalement, une stipulation des présentes Conditions, ou de tarder à le faire, ne vaut renonciation à aucun de nos droits.
- 13.6. Un désistement d'action de notre part en cas de manquement de votre part ne vaut pas désistement d'action en cas de manquement ultérieur.
- 13.7. Les présentes Conditions et le contrat entre nous ne créent, ne confèrent ni ne sont destinés à conférer aucun droit ou avantage à un tiers n'y étant pas partie en vertu de la Loi de 1999 sur les contrats (droits des tiers) (*Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999*).
- 13.8. Les présentes Conditions et le contrat entre nous sont soumis au droit anglais et à la compétence exclusive des tribunaux anglais.